

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Seize, le vingt sept juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt et un juin Deux Mil Seize par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : M. TESTUT. Mme PASTOR-DUBY. M. CHEVALARIAS. Mmes DE PISCHOF. VIGNES-CHAVIER. M. CASOURANCQ. Mme DELTEIL. MM. BOURGOIN. GROUSSIN. Mmes CASADO-BARBA. SALINIER. MM. ORTAVENT. BERSARS. Mme BLE-BRACHET. MM. FLAMIN. PUGNET. Mme MEAUD. MM. DUPEYRAT. GADY. Mme WANY. M. AUMASSON.

ABSENTS EXCUSES : M. TOUCHARD → pouvoir à M. GROUSSIN
M. BERIT-DEBAT → pouvoir à M. TESTUT
Mme CALEIX → pouvoir à Mme DELTEIL
Mme MAZIERES → pouvoir à M. BERSARS
Mme CATHOT → pouvoir à M. CHEVALARIAS

Madame Carmen CASADO-BARBA est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SERVICE RESTAURATION TARIFICATION MODULEE

Rapporteur : Monsieur Augustin CASOURANCQ

Conformément au programme municipal, une étude a été lancée pour instaurer la tarification modulée au restaurant d'enfants, la commission scolaire, réunie le 23 mai 2016 et le 20 juin dernier, a proposé les tarifs suivants :

NOUVELLE TARIFICATION RESTAURATION SCOLAIRE

ENFANTS DOMICILIES SUR LA COMMUNE ET	TARIFS 2016/2017	
	Quotient	Tarifs
Enfants domiciliés temporairement sur la Commune : ticket	< 250	1,13
	251 à 600	2,05
	601 à 900	2,55
	901 à 1200	3,10
	1201 à 1450	3,70
	> 1451	4,05
ENFANTS DOMICILIES HORS COMMUNE	4,90 €	
	TARIFS 2016/2017	
ADULTE EQUIPE ENSEIGNANTE	6,95 €	
PROJET ACCUEIL INDIVIDUALISE	1,80 €	
TARIF INTERVENANTS ETABLISSEMENT SCOLAIRE	13,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- estime que les propositions de la commission scolaire traduisent au mieux la démarche sociale engagée par les élus de la Commune, avec une réelle prise en compte des revenus des familles les plus faibles et retiennent les travaux réalisés par la commission scolaire,

- adopte, à l'unanimité des présents, les tarifs proposés par la commission scolaire,

- dit que cette nouvelle tarification sera mise en place dès la rentrée scolaire 2016/2017.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

CHANCELADE, le 28 JUIN 2016

Le Maire,



Michel TESTUT